



DECLARATION DE SOCIAL JUSTICE A L'OCCASION DE LA PUBLICATION DES RESULTATS DE L'ENQUETE SUR LE BUDGET OUVERT EN COTE D'IVOIRE

Mesdames et Messieurs ;

La Côte d'Ivoire fait partie des 115 pays dans le monde qui ont fait l'objet d'une Enquête sur le Budget Ouvert (EBO) qui s'est effectuée sur la période 2015-2017. L'enquête sur le budget ouvert est une enquête qui utilise 109 indicateurs pondérés de manière égale pour mesurer la transparence budgétaire en se basant sur des critères internationalement reconnus, mis au point par les organismes internationaux dont le Fonds Monétaire International (FMI), l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) et l'Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle (INTOSAI). Ces indicateurs évaluent la mesure dans laquelle le gouvernement met à la disposition du public et en ligne les huit documents budgétaires clés en temps opportun et si ces documents présentent les données budgétaires de manière exhaustive et utile. En clair, l'enquête sur le Budget ouvert est effectuée sur i) la publication et l'accès du public aux huit documents budgétaires, dont *l'Avant-projet de Budget, le Projet de Budget, le Budget approuvé (Loi de Finances initiale), les Rapports trimestriels d'exécution (CCM), le Rapport en milieu d'année, le Rapport de fin d'année (Loi de Règlement) et le Rapport d'audit de la Chambre des comptes (devenu entre-temps Cour des comptes)* ; ii) l'opportunité du public à participer au processus budgétaire et iii) le pouvoir des institutions supérieures de contrôle (le Parlement, la Chambre des comptes, l'Institution Financière Indépendante). Chaque pays est noté sur un score composite (sur 100) qui détermine son classement dans l'indice sur le budget ouvert qui d'ailleurs est la seule mesure indépendante et comparative

de la transparence budgétaire dans le monde. Ainsi, sur la base des critères sus évoqués, la Côte d'Ivoire est classée au rang de 86^e sur 115 pays avec un score de 24 points sur 100. En effet, des résultats de l'enquête, il ressort que sur les huit documents demandés, la Côte d'Ivoire en a publié cinq, tandis que trois restent encore inaccessibles.

En premier lieu, il s'agit de l'Avant-Projet de Budget et le Rapport en milieu d'année qui sont quant à eux produits pour usage interne, ainsi que le Budget Citoyen qui reste encore inexistant en Côte d'Ivoire. Ensuite, en ce qui concerne les opportunités de participation du public au processus budgétaire, la Côte d'Ivoire ne dispose pas de mécanismes à cet effet. Enfin, l'enquête révèle une faiblesse des institutions supérieures de contrôle ; à savoir l'Assemblée Nationale et la Chambre des comptes. On note par ailleurs l'absence d'une institution financière indépendante, différente de la Chambre des comptes et qui exercerait une surveillance non partisane en fournissant des analyses et dans certains cas donnerait des conseils sur les politiques et les performances budgétaires avec des vérifications préalables. Quant à l'Assemblée nationale, le rapport mentionne une faiblesse liée l'absence de débat préalable du parlement sur la politique budgétaire avant la présentation du projet de budget. En outre, les commissions de l'Assemblée nationale n'examinent pas et ne publient pas les rapports sur leurs analyses du projet de budget en ligne. Enfin, aucune commission ne publie de rapport sur la mise en œuvre du budget de l'année en ligne. En ce qui concerne la Chambre des comptes, le rapport révèle que malgré les attributions de ladite institution, le mode de désignation de son responsable se fait sans l'approbation du législatif, ce qui pourrait nuire à son indépendance. Le rapport révèle également une insuffisance des ressources financières de la Chambre de comptes devant lui permettre de mener convenablement ses missions. Au vu de ces résultats, il est évident que le défi pour la Côte d'Ivoire de créer des mécanismes de transparence budgétaire en vue d'une gestion efficace et efficiente des ressources publics reste entier.

Toutefois, c'est également le lieu de rappeler que malgré le score peu reluisant de la Côte d'Ivoire qui est à sa première évaluation, l'on a noté une amélioration dans la publication des documents qui a progressé à partir de la période 2015-2016 en passant d'une publication par intermittence à une publication régulière. Ce qui nous donne le droit d'espérer que les critères non remplis, - *l'élaboration et la publication des trois documents budgétaires, la création de mécanismes de participation du public au processus budgétaire et-*

le renforcement des pouvoirs de décision de l'Assemblée Nationale et de la Cour des comptes et- la création d'une Institution Financière Indépendante, pourront être tenus pour plus de transparence, plus de participation en vue d'un développement harmonieux et inclusif en Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan le 30 janvier 2018



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized initial followed by a long horizontal stroke.

Le Secrétaire Général

YOBOUET Kouakou Constant